

Plan stratégique



Vérificateur général
de Gatineau

2023–
2026

Introduction

La Loi sur les cités et villes (LCV) impose aux municipalités de 100 000 habitants et plus de désigner un vérificateur général. Le vérificateur général joue un rôle essentiel dans la gouvernance des municipalités auprès des élus et des citoyens en contribuant à la gestion économique, efficiente et efficace des fonds publics.

Mandat

Le vérificateur général effectue la vérification des comptes et affaires de la municipalité et des organismes visés par l'article 107.7 de la LCV. La vérification des comptes et affaires comporte, dans la mesure jugée appropriée par le vérificateur général, la vérification financière, la vérification de conformité ainsi que la vérification de l'optimisation des ressources.

Mission

Procurer au conseil municipal et aux citoyens un regard objectif et indépendant sur la performance, la fiabilité des états financiers et la conformité aux lois et règlements de la Ville de Gatineau et des organismes relevant du champ de compétences du vérificateur général, à l'aide de travaux d'audit qui contribuent à rehausser la qualité de la gestion de ces entités.

Vision

Être une fonction reconnue pour son expertise et ses compétences, la qualité de ses travaux et de ses rapports à valeur ajoutée.

Vérification financière

La vérification financière est planifiée et réalisée afin d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et ainsi permettre d'émettre une opinion quant à la présentation des états financiers, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel d'information financière applicable.

Vérification de conformité

La vérification de conformité a pour objectif de s'assurer que les opérations et activités conduites par la municipalité et les organismes relevant de son champ de compétences respectent les lois ainsi que les règlements, politiques, directives et procédures en vigueur.

Vérification de l'optimisation des ressources

La vérification de l'optimisation des ressources ou de performance a pour objet de déterminer si les ressources sont gérées avec économie, efficacité et efficience.

Autres travaux

Le conseil municipal peut faire une demande au vérificateur général de faire enquête et rapport sur toute matière relevant de sa compétence. Une telle enquête ne doit cependant pas avoir préséance sur ses obligations principales.

Valeurs

Œuvrer selon les principes fondamentaux de l'éthique professionnelle et les valeurs relatives à l'intégrité, le professionnalisme, le respect et l'indépendance.



INTÉGRITÉ

Agir avec honnêteté, rigueur et éthique dans l'exercice de ses fonctions.

PROFESSIONNALISME

Utiliser les compétences et les habiletés nécessaires à l'accomplissement de nos travaux; respecter les règles de déontologie pertinentes et maintenir à jour les connaissances nécessaires à l'exercice de notre fonction.

RESPECT

Faire preuve de considération, d'écoute, d'ouverture d'esprit et de discrétion.

INDÉPENDANCE

Demeurer libre de toute influence susceptible de compromettre notre jugement professionnel, faire preuve d'objectivité et d'esprit critique.

Orientation

1

Réaliser des travaux d'audit pertinents pour les élus, les citoyens et l'administration municipale.

Objectifs

- 1.1 Procéder à des travaux alignés sur les grands risques et les enjeux de la Ville et des organismes relevant de notre champ de compétences.
- 1.2 Mener des audits axés sur des services qui concernent directement les citoyens et la qualité des services reçus.
- 1.3 S'assurer de la visibilité et de l'accessibilité des résultats de nos travaux.
- 1.4 Favoriser l'application de nos recommandations.

Indicateurs

Cible

Taux de réalisation des travaux du plan d'audit annuel

80 %

Diffusion en temps opportun des rapports annuels faisant état de nos travaux après leur présentation au conseil municipal

30 jours

Taux global d'application de nos recommandations

60 %

Orientation

2

Exceller en demeurant compétent
et performant.

Objectifs

- 2.1 Maintenir la qualité de nos travaux.
- 2.2 Favoriser l'apprentissage de nouvelles compétences et connaissances afin d'améliorer notre expertise.
- 2.3 Entretenir des partenariats qui font la promotion de la qualité.

Indicateurs

Cible

Proportion des travaux évalués répondant aux normes professionnelles de comptabilité et d'audit

100 %

Participation active aux réunions de l'Association des vérificateurs généraux municipaux du Québec (AVGMQ) et à ses projets

100 %

Formation en accord avec les exigences professionnelles

100 %